



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 Juin 2023**

2023/040

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – MM. FABRE Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -- M. REBUFFAT Jacky

ABSENTS EXCUSES : Mme Régine HURLIN – M. ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : Mme Régine HURLIN à Mme Josiane FOURES

Soit 18 votants

OBJET : Demande de de fond de concours à la CA Nîmes Métropole pour les travaux d'économie d'énergie

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2022/11 du 16 février 2022 portant approbation du transfert de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public,
CONSIDERANT que le transfert de la maîtrise d'ouvrage permet aux travaux réalisés sur le parc d'éclairage public d'être subventionnés par le SMEG à hauteur de 70 % du coût des travaux,
CONSIDERANT les travaux de rénovation complète du parc d'éclairage public de la commune, prévus en 4 tranches, ayant pour but de supprimer complètement les sources énergivores et de les remplacer par des luminaires LED respectant l'arrêté de décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : de solliciter les fonds de concours de la CA Nîmes Métropole pour les tranches 1 et 2 des travaux de réhabilitation du parc d'éclairage public, et approuve le plan de financement ci-joint qui fait ressortir le coût total à 193 122.66 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Plan de financement de la commune de SAINTE-ANASTASIE

TRAVAUX DE RENOVATION COMPLETE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

Dépenses		Recettes	
Tranche 1	93 122,66€	SMIEG	0
Tranche 2	100 000,00€	SMIEG	65 185,00€
		70 000,00€
			0,00€
		Total des subventions hors Fonds de concours	135 185,00€
		Reste à charge de la commune sans FDC de CANM	57 937,66€
		Dépenses HT	193 122,66€

Fonds de concours de la CANM : 28 968,83 €

Plafonné à	19 313,13 €
soit % du montant de l'opération HT :	10%

soit % du montant restant à charge de la commune conformément à la doctrine :	20%
--	------------

38 624,53

Fait à Sainte-Anastasie, le 12,06,2023

Le niveau d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole intervient dans la limite suivante : le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, subventions déduites, par la commune bénéficiaire du fonds de concours versé soit, au plus 50% de la part restant à charge de la commune bénéficiaire.
 Le Décompte Général Définitif (DGD) des travaux déterminera le montant final du fonds de concours.

Le maire,
Gilles TIXADOR